

**Thomas VIALLA**, *doctorant, laboratoire de droit social, université de Montpellier*  
**François VIALLA**, *professeur, université de Montpellier, directeur du Centre européen d'Études et de Recherche Droit & Santé, UMR 5815, SFR ASMES*

## Panem et circenses

La question de la santé des sportifs, professionnels et amateurs, est-elle réellement prise sérieusement en considération ?

La question peut sembler provocante, mais les récentes actualités rugbystiques méritent que l'on s'attarde sur la question et singulièrement sur la problématique sensible de la commotion cérébrale.

Les amateurs de l'inférelle ballon ovale se sont émus du choc subi lors de la quinzième journée de Top 14 par un jeune joueur professionnel. Les images diffusées de cet ailier de 18 ans, gisant inconscient, perfusé, prêt à être intubé sur le terrain, ont suscité un émoi bien naturel.

Ce sont pourtant d'autres situations qui nous semblent préoccupantes. La dérive pugiliste de ce sport inquiète et il semble que le « protocole commotion » mis en place soit impuissant à inverser la tendance.

Pis, par un effet pervers notable, le protocole est peut-être devenu un véritable cheval de Troie. Son dévoiement est aujourd'hui manifeste et l'on ne compte plus les situations où il a été habilement utilisé dans un objectif bien éloigné du seul souci de préservation de la santé.

Les tests pratiqués lors de la sortie temporaire du joueur (10 minutes) conduisent souvent à conclure... à son aptitude à reprendre le jeu. Curieusement pourtant, un remplacement est opéré dans les minutes, voire les secondes, qui suivent son retour sur le terrain. Pourquoi ?

Assurément par précaution... Mais alors pourquoi le déclarer apte à reprendre le jeu ? Peut-être est-ce pour éviter qu'un joueur ne soit indisponible plusieurs semaines s'il était déclaré « commotionné ».

Une autre dérive a été récemment suspectée par des millions de téléspectateurs. Lors du match du tournoi des Six Nations opposant la France à l'Irlande, le demi de mêlée français se blesse à la 76<sup>e</sup> minute de toute évidence au genou. Las, le seul remplaçant disponible n'est pas un spécialiste du poste.

*Dura lex, sed lex.*

C'est sans compter sur la filouterie, la roublardise, l'entourloupe, appelons cela comme on le souhaitera. Invoqué « fort à propos », le protocole commotion permettra « l'entrée d'un joueur déjà sorti »... et spécialiste du poste clé de demi de mêlée ! Exception faite des postes de première ligne, une sortie sur blessure ne permet, en effet, qu'un remplacement par un joueur non encore utilisé. S'il s'agit d'une commotion cependant, tous les joueurs déjà « utilisés » sont mobilisables.

Victime d'une commotion... au genou, le joueur peut donc être remplacé.

Assurément, l'arbitre du match semble dubitatif même s'il a, par son geste, signalé initialement un choc à la tête. Mais les soigneurs interviennent visiblement sur le membre inférieur du joueur, la supercherie apparaît alors aussi discrète qu'un pilier briviste dans un magasin limougeaud de porcelaine. De ce fait, l'homme en noir (en blanc ce jour-là) consulte son assistant qui « clarifie » la situation en précisant que le changement a été ordonné par le médecin indépendant... désigné par la fédération hôte!

Nous ne pleurerons pas sur les « valeurs » perdues du rugby, ni non plus sur la sanction encourue par le XV de France, qui n'est malheureusement pas à son coup... d'essai.

Pas davantage nous ne saurions remettre en cause l'indépendance du médecin qui a établi le diagnostic de commotion. Si l'ancien trois-quart centre international irlandais, Brian O-Driscoll a pu s'indigner et déclarer « cette décision de protocole commotion ne devrait pas être cachée sous le tapis. Ce n'était rien moins qu'un scandale », il convient de remarquer que le comité de révision des protocoles pour commotion cérébrale (*Head Injury Assessment – HIA*) a considéré que la décision d'engager le protocole avait été pris de façon indépendante et sans volonté d'en tirer un quelconque avantage... *Don't act!*

Mais nous nous permettons de nous interroger sur la pertinence d'un protocole qui est indéniablement de plus en plus utilisé dans un but détourné de son objectif originel. Il est temps que toutes les instances s'engagent dans une réflexion dénuée d'arrière-pensées. L'exemplarité attendue du monde professionnel est d'autant plus aiguë qu'elle déteint aussi, mimétisme oblige, sur le comportement de l'ensemble du monde amateur.

La santé des sportifs professionnels doit-elle être confiée à des médecins préposés des clubs? Comment garantir le respect des principes fondamentaux que sont l'indépendance du médecin, le libre choix du praticien par le patient-joueur? Comment s'assurer que les soignants ne se préoccupent pas davantage de l'amélioration de la performance que de la prévention et de la préservation de la santé? *Vexata questio!*